

## RAPPEL DE REGLES POUR UNE BONNE ENTENTE DE VOISINAGE ENTRE TOUS LES RESIDENTS

### Les enfants ont la chance de disposer d'une vaste aire de jeux derrière le Bâtiment A : terrain en dur, pelouses près du Bât A et de l'allée :

Cet espace est dédié aux jeux de ballon, trottinettes, vélos, etc... .

En revanche, il leur est **interdit** de jouer **sur les pelouses situées devant les appartements des Rez de Chaussée** dont les résidents ont droit à la tranquillité comme tout un chacun.

Merci de respecter les massifs de fleurs et de **ne pas jouer au ballon contre les grillages** : ces entretiens ont un coût !

Pour des raisons évidentes de sécurité, il leur est également interdit de jouer **devant les boxes** et d'utiliser des **ballons en cuir**.

**Les résidents comptent sur les parents pour faire respecter ces règles de bon sens à leurs enfants, règles qui ont toujours été respectées à ce jour.**

### Concernant les chiens de plus en plus nombreux, il est rappelé :

- que seuls les chiens de la résidence peuvent être admis dans la résidence.

- qu'ils doivent être tenus en laisse et promenés uniquement dans les allées.

- qu'ils ne doivent pas faire leurs besoins sur les pelouses ni sur l'aire de jeux des enfants et que les excréments doivent être impérativement ramassés.

**Là aussi, les résidents comptent sur les maîtres de chiens pour respecter ces mesures.**

Le Syndic et le Conseil Syndical, juin 2018

